

Conseiller de la DASEN en matière de jeunesse, d'engagement et de sport, DSDEN du Loir-et-Cher

Ref : 2023-1389583

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

MENJ-MESR

Rectrice de la région académique Centre-Val de Loire Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport du Centre-Val de Loire

Localisation

31 mail Pierre Charlot -
41000 Blois

Domaine : Direction et pilotage des politiques publiques

Date limite de candidature : 24/11/2023

Nature de l'emploi			Expérience souhaitée
Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels			Non renseigné
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small>	Catégorie	Management	Télétravail possible
Non renseigné	Catégorie A+ (Encadrement supérieur - Emplois de direction)	Oui	Non renseigné

Vos missions en quelques mots

Le poste consiste en l'encadrement du SDJES de Loir-et-Cher, composé de 8 personnes et mettant en œuvre les politiques relatives :

au service civique et au service national universel (SNU) ;
à la promotion, au développement, à l'organisation, à l'accès et au contrôle des activités physiques et sportives et des éducateurs sportifs, au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre toute forme de violence dans le sport ;
à la qualité éducative des accueils collectifs de mineurs, à la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis et à la prévention de toute forme de violence dans les accueils collectifs de mineurs ;
à l'animation des actions en faveur de l'engagement, de l'initiative, de l'expression, de l'information, de l'autonomie et de la mobilité internationale de la jeunesse ;
au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ainsi qu'à la promotion de l'éducation populaire aux différents âges de la vie ;
Ce service concourt par ailleurs à la prévention du dopage, à la programmation des équipements sportifs, à l'insertion professionnelle des jeunes, à la formation, à la certification et à l'observation des métiers dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire et au soutien à l'emploi dans les domaines des sports, de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Profil recherché

Connaissance du système éducatif et de l'organisation des services académiques
Connaissance des politiques interministérielles de jeunesse (niveau expert requis)
Expérience de coordination de plans départementaux interservices (niveau expert requis)
Connaissance et pilotage des dispositifs d'engagement de la jeunesse (niveau expert requis)
Mobiliser et valoriser les compétences d'une équipe
Produire des documents d'analyse ou stratégiques
Apporter une aide ou être apte à la prise de décision
Conduire des dispositifs interministériels complexes
Expérience dans le domaine des politiques publiques de la jeunesse et du sport

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Informations complémentaires

La procédure de recrutement se déroule selon les modalités fixées par les articles 3 à 10 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié susmentionné ainsi qu'à l'arrêté du 31 décembre 2019 modifié. Concernant l'emploi de CDASEN : l'autorité de recrutement est le Secrétaire général du MENJ, MESR et MSJOP ; l'autorité dont relève l'emploi à pourvoir est le DASEN du Loir-et-Cher. La procédure de recrutement est la suivante : Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et du 1er arrêté de titularisation dans un corps de fonctionnaires de la catégorie A et du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine (voire dans un éventuel emploi fonctionnel), doivent parvenir au plus tard dans un délai de 15 jours qui suit la présente publication sur la place de l'emploi public, par voie hiérarchique s'agissant des fonctionnaires, des militaires, des magistrats de l'ordre judiciaire et des administrateurs des assemblées, et par courriel : au Recteur de l'académie d'Orléans-Tours à l'adresse suivante : ce.sga@ac-orleans-tours.fr; cab41@ac-orleans-tours.fr.

Une copie du dossier est à adresser par courriel :

A la MPES : mpes.mobilite@education.gouv.fr;

Au Bureau DE1-2 : de1-2candidature@education.gouv.fr;

Aucune candidature ne sera traitée dans l'outil. Il convient de se reporter aux contacts mentionnés ci-dessus.

Conditions particulières d'exercice

Les conditions d'emploi et les modalités de recrutement sont fixées aux articles 2 à 16 du décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 relatif aux emplois de direction de l'État.

La durée d'occupation de l'emploi est de quatre ans, renouvelable une fois. La période probatoire est fixée à six mois.

L'emploi relève du groupe III des emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale et du niveau 4 des emplois définis par l'arrêté du 22 novembre 2022.

Les candidates et candidats doivent remplir les conditions statutaires définies par le décret n° 2016-1413 modifié du 20 octobre 2016.

La rémunération brute annuelle dépend de l'expérience du titulaire de l'emploi. Elle comprend une part fixe brute comprise entre 28 532 € et 81 639€ et une part dépendant des fonctions, des sujétions et de l'expertise de l'emploi comprise entre 26 000€ et 63 000 €.

À l'intérieur de cette fourchette, si le titulaire de l'emploi est un fonctionnaire, sa rémunération est établie au regard de son classement dans sa grille indiciaire.

Pour les personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, le classement est fait au regard de la durée et du niveau des expériences professionnelles antérieures en rapport avec l'emploi à pourvoir.

À cette rémunération fixe pourra être ajouté un complément indemnitaire annuel dont le montant dépend de la manière de servir. Il est versé en une seule fois.

Fondement juridique

Code général de la fonction publique

Décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016 relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale

Décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État
Arrêté du 31 décembre 2019 fixant les modalités de recrutement des emplois de direction au ministère chargé de l'éducation nationale et au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche

Arrêté du 5 février 2021 modifié fixant la liste des emplois de CDASEN-JES

Décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022 relatif aux conditions de classement, d'avancement et de rémunération applicables à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat, ensemble le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics

Arrêté du 23 novembre 2022 relatif à la répartition par niveaux des emplois relevant du décret n° 2022-1453 du 23 novembre 2022

Arrêté du 23 novembre 2022 pris pour l'application à certains emplois supérieurs de la fonction publique de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat

Avis de vacance au JO

Sans objet

Statut du poste

Vacant à partir du 01/01/2024

Métier de référence

Cadre dirigeant d'un service territorial

Qui sommes nous ?

La direction des services départementaux de l'éducation nationale de Loir-et-Cher fait partie de l'académie d'Orléans-Tours qui comprend les six départements de la région Centre.

La Directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, placée sous l'autorité du recteur, a la responsabilité de tous les services dépendants du ministère de l'Éducation nationale dans le département, à l'exception de ceux concernant l'enseignement supérieur. Ses responsabilités s'exercent dans les domaines administratifs (direction de l'ensemble des services d'éducation du département) et pédagogiques (coordination de l'action éducative et contrôle du fonctionnement des établissements). La Directrice académique est assistée, d'une part de services administratifs placés directement sous sa responsabilité, d'autre part de personnels d'inspection et de conseillers techniques, enfin de services rattachés.

Académie*